

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 04.10.2023  
Convocation faite  
Le 20.09.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 26 septembre 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2023-09-147**

**Autorisation au Président  
de recourir à une procédure  
négociée pour les  
prestations  
complémentaires sur la  
parcelle AK 321**

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-09-171), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, , MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON, M<sup>mes</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-09-172 et pouvoir à M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT), Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M<sup>mes</sup> Laure BARBE (pouvoir à M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Considérant que le projet de requalification de la friche Porcher prévoit qu'une partie pourrait être vendue et qu'une seconde serait conservée par la Communauté, notamment pour y aménager l'accès et les dessertes par la parcelle AK321,

Considérant la signature de l'acte de vente par la Communauté pour l'acquisition du bâtiment occupé par ACDL et la parcelle AK321 le 12 juin 2023,

Considérant les travaux sur cette parcelle, nécessitant une première intervention pour retirer la poche de polluants mentionnée dans l'étude environnementale,

Considérant que l'entreprise titulaire de ce lot semble insuffisamment dotée, et propose une intervention complémentaire chiffrée à 75 950 € HT soit 91 140 € TTC,

Considérant la déduction des prestations initialement prévues sur cette zone au lot 1 du marché n°23 MT 01 04, d'un montant de 17 860 € HT soit 21 432 € TTC, aboutissant à un surcoût de 58 090 € HT soit 69 708 € TTC et représentant un avenant de 30,50 %,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **autorise** le recours à un marché complémentaire, en procédure négociée, afin de réaliser les travaux de démolition nécessaires à la préparation de la future voirie d'accès, en visant un coût et un délai inférieurs.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

